

38e Assemblée du Comité consultatif canadien sur la radio amateur (CARAB)

Procès verbal

Date: 23 avril 2014

Heure: 13h00 – 16h00

Les participants de Radio Amateurs du Canada (RAC): Geoff Bawden – président, Glenn MacDonell – vice-président, George Gorsline – responsable des affaires internationales, Marcel Mongeon – conseiller juridique

Les participants d'Industrie Canada (IC): Lynne Fancy – directrice senior, Caroline Kennedy – gérante des activités politiques, Stephen Williams – analyste des politiques techniques

1. Mots de bienvenue et d'introduction des représentants présents d'IC et de RAC

2. Résumé des développements majeurs

- a. IC a expliqué la nouvelle organisation et la nouvelle structure de trois régions.
- b. IC a mis à niveau IPRA – Normes sur l'exploitation des stations radio autorisés dans le service radioamateur (RBR-4) pour y ajouter 5 canaux dans la bande du 60 mètres.
- c. IC a lancé la discussion avec l'EU à propos de la Conférence européenne pour l'administration postale et des télécommunications - CEPT
- d. IC a implanté un nouveau générateur d'examens.
- e. RAC a formé un groupe de travail avec IC pour préciser l'approche de la liaison avec IC.
- f. RAC enverra un représentant à la WRC 15 (World Radiocommunication Conference). RAC soutiendra la WRC AI 1.4 qui autorisera le 60 mètres pour la radio amateur. De IC, Justine Sider et Christine Hsu travaillent sur la proposition. RAC souhaite que IC s'implique fermement en regard de WRC AI 1.4.
- g. Les finances de RAC sont en bon ordre et RAC est maintenant solvable.

- h. Le Nouveau-Brunswick a récemment passé une loi permettant aux amateurs d'utiliser leur radio au volant, la dernière province à la faire.
- i. RAC n'a pas formulé de demande auprès d'IC pour créer maintenant un nouveau certificat d'admission simplifié appelé "Foundation Licence".
- j. RAC a demandé à former un groupe de travail avec Industrie Canada et la Sécurité publique (Public Safety) mais la demande fut refusée par les deux groupes.

3. Résumé des statistiques radioamateurs

IC a dévoilé le nombre de nouveaux certificats émis pour les années fiscales 2012 - 2013 et 2013 - 2014.

4. Générateur d'examens

RAC accueille avec plaisir le nouveau générateur d'examens et les banques de questions révisées publiées récemment. RAC a vérifié les nouvelles questions et a identifié un certain nombre d'erreurs typographiques qu'il a signalées au Centre pour correction. RAC a noté que la récente révision et mise à niveau des questions s'est basée sur le curriculum des certificats de base et supérieur, lequel n'avait pas été revu depuis longtemps ; il a suggéré qu'il serait peut-être temps de revoir le curriculum.

5. Consultation à propos des antennes et leur emplacement

- a. IC a distribué un document de consultation et procède maintenant à l'évaluation des commentaires recueillis. Les commentaires et la nouvelle politique seront rendus publics sur le site web d'IC.
- b. RAC s'inquiète de la confusion à propos des tours d'antennes de moins de 15 mètres, et de savoir si les tours d'amateurs de moins de 15 mètres sont exemptées ou si toutes les tours de moins de 15 mètres sont soumises au processus de vérification.

- c. RAC estime que les municipalités nagent dans une certaine confusion. Quelques municipalités insistent pour savoir si l'approbation est obligatoire pour toutes les tours peu importe la hauteur.
- d. Lynne confirme qu'IC a mené une consultation en vue de supprimer l'exemption pour le broadcasting et les porteuses de télécommunication. La politique finale sera connue plus tard cette année. Note: le 15 juillet 2014, IC a annoncé que la politique portera le numéro CPC-2-0-03.

6. Le permis de la CEPT (Conférence européenne pour l'administration postale et des télécommunications)

- a. Stephen a expliqué que IC a communiqué avec le Bureau des communications européen (ECO) pour rétablir l'équivalence du permis de la CEPT.
- b. IC a répondu à leurs demandes d'informations et compte sur eux pour approuver l'équivalence canadienne à leur réunion en Norvège, à la fin du mois de mai 2014
- c. RBR-4 a besoin d'être amendé en vue de retirer la nécessité pour les amateurs américains de posséder le code morse pour opérer au Canada.

7. Mise à niveau de IPR-4 - Normes sur l'exploitation des stations radio autorisés dans le service radioamateur (RBR-4) et RIC-3

- a. RAC est d'accord pour travailler avec IC pour moderniser IPR-4 (RBR-4) et RIC-3
- b. Lynne a dit qu'elle ne peut statuer maintenant sur la mise à jour de RBR-4 et RIC-3.
- c. RAC et IC se sont mis d'accord pour que les représentants de leurs organisations travaillent ensemble à identifier les grandes priorités à partir d'une liste de changements proposés par RAC et IC plus tôt, et qui considérerait leur inclusion si RBR-4 est mis à jour pour inclure aussi les points de l'item 6 de l'agenda.

8. Pénurie d'indicatifs d'appel à 2 lettres

- a. Stephen a indiqué qu'il y avait une pénurie d'indicatifs d'appel à 2 lettres en Ontario. Les autres provinces et les territoires en ont plusieurs de disponibles.
- b. RAC a fait remarquer que les radioamateurs de l'Ontario soulèvent fréquemment ce point et a suggéré d'utiliser le préfixe approuvé VB3XXX, présentement non utilisé.
- c. RAC a proposé qu'à titre de solution alternative l'on pourrait changer le règlement du délai de libération des indicatifs d'appel pour en permettre la réduction. Il est présentement à 125 ans (Clefs silencieuses).

9. Équivalences de qualifications pour certains « signaux » des Forces canadiennes

- a. RAC prend note des suggestions de certains de ses membres à l'effet que IC considère inclure des « signaux » des Forces canadiennes comme équivalents à des qualifications radioamateurs. IC note que seulement un petit nombre de personnes serait touchées (une dizaine) et qu'un tel changement exigerait une somme de travail considérable de mise à niveau des règlements de radiocommunication. Pour ces raisons, IC est d'avis que les changements demandés ne sont pas possibles.

10. Présence de non radioamateurs sur les fréquences amateurs

- a. RAC indique que ses membres veulent en savoir plus à propos d'assignations temporaires de non radioamateurs sur les bandes amateurs.

- b. IC a déclaré que dû à la congestion dans la gestion du spectre, de nouvelles idées devront être mises de l'avant pour répondre aux besoins d'événements spéciaux. Il faut reconnaître qu'en ce cas-ci il y a plus d'opérations commerciales mais elles utilisent rarement des fréquences amateurs.
- c. La position de RAC est favorable à ce qu'IC autorise l'utilisation des bandes amateurs à de tiers parties non identifiées. Cependant, si IC choisit d'agir ainsi, il devra communiquer avec RAC au bureau national qui doit assurer la coordination des activités de radioamateurs potentiellement affectés.
- d. RAC a demandé à ce qu'IC informe RAC quand il désigne des bandes amateurs à cette fin. Lynne est d'accord pour demander aux régions d'informer RAC.

11. Ajournement

L'assemblée s'est terminée à 15h45.